



Philippe SERRE  
Représentant Syndical CGT, CE,  
Société des Autoroutes Paris Normandie.  
236 rue, du Calvaire,  
76190 Ecalles-Alix

Paul BEE  
Délégué Syndical Central CGT SANEF  
Péage Reims / Argonne  
Route d'Argers  
51800 Sainte Ménehould

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de L'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

**Copie :**  
François FILLON 1<sup>er</sup> Ministre  
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre des transports  
Xavier BERTRAND, Ministre du travail

**Réf : P-2012/2014-GS**

Monsieur le Président,

En même temps que les groupes ASF et APRR, le Groupe SANEF/SAPN, a été privatisé en 2005. Lors de cette privatisation, le consortium « HIT » qui a acquis la concession SANEF, **s'était engagé face à l'Etat et face aux salariés du Groupe, à ne procéder à aucun licenciement et à aucune mutation forcée.**

Depuis 2005, tout en respectant ces deux engagements (forts de sens dans le dialogue social), le Groupe SANEF/SAPN a néanmoins réduit ses effectifs au gré des départs naturels : retraites, dispositif « CATS » etc. et au fil des automatisations des péages.

Par ailleurs, le Groupe SANEF réalise des recettes d'exploitation confortables, recettes qui participaient pour l'année 2010, à la hauteur de 36% du total des recettes du Groupe ABERTIS qui réalisait: 4,1 milliards d'euros, soit 5,2% de plus que l'année précédente. (Source « Linking » journal interne groupe ABERTIS.)

Le 18 octobre 2011, lors d'une réunion du Comité d'Entreprise Extraordinaire, dont l'ordre du jour était : « perspectives 2012 / 2014, Groupe SANEF » La Direction Groupe, a clairement renié les engagements « pas de licenciement, pas de mutation forcée ». Ce faisant, elle a tout simplement brisé le socle sur lequel était basé notre pacte social. Je précise que cet engagement a été réitéré à plusieurs reprises par les diverses Directions qui se sont succédées, face aux partenaires sociaux, que ces engagements sont actés dans divers PV de compte rendu de Comité d'Entreprise et autres Délégués du Personnel.

Le 20 décembre 2011, lors d'un nouveau Comité d'Entreprise Extraordinaire, au sein de la SAPN (Société des Autoroutes Paris Normandie) la Direction avouait sa volonté de filialiser le secteur « vente de badge « liberté ». Ce Projet de filialiser des secteurs d'activités n'a-t-il pas pour dessein de rendre la récupération de l'intégralité de la concession impossible en fin de contrat 2029, voire avant, en cas d'anticipation pour raisons quelconques (non respect du cahier des charges, etc.) ?

Ce reniement des promesses faites à l'Etat, émanant d'un Groupe qui réalise des bénéfices, qui redistribue de confortables dividendes à ses actionnaires et dont les effectifs sont en baisses constantes, est tout simplement scandaleux, injustifiable financièrement et inadmissible. Il va à l'encontre même de toutes logiques sociales et de tout intérêt général.

Principalement dans cette période où la crise financière que nous traversons génère des inquiétudes légitimes chez les salariés de ce Groupe et plus généralement dans population, il ne m'apparaît pas raisonnable d'ajouter de la colère à l'angoisse à une classe déjà durement éprouvée. Il est de vos prérogatives de faire en sorte que les engagements pris par un groupe d'actionnaires, venus de divers horizons européens et français, soient tenus et respectés.

Par conséquent, ce courrier a pour objet principal de vous demander de faire entendre par votre voix, celle de l'Etat, qui, autant que les salariés du Groupe SANEF, sont trahis par ce désengagement qui ne peut avoir d'autre but que d'accroître un déclin des effectifs au sein même des actifs purement Franco-Français.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations.

Représentant Cgt au Comité d'Entreprise :

Délégué Syndical Central CGT SANEF

Philippe SERRE

Paul BEE

**PS :** Ajouté à la détérioration du climat social de ces derniers mois, le désengagement, du consortium « HIT » : « pas de licenciement, pas de mutation forcée » ; suscite de l'indignation et de la révolte, chez les salariés, parce qu'aucun dialogue, à fortiori social, n'est possible et crédible sans une certaine dose de confiance réciproque et que cette confiance passe nécessairement, par le respect des engagements pris et de la parole donnée de chacun !